



Mon enfant achète illégalement sur internet

Par **ilyes311**, le **20/02/2015 à 17:04**

Bonjour,rnrnJe fais appel à vos connaissances.rnMon fils, âgé de 16 ans, a piraté (vrai ou faux) une carte bancaire en regardant une vidéo sur internet. Voici le lien de la vidéo :
rn<https://www.xxxxxx>rnrnMon fils a fait cette manipulation. Que risque-t'il par la loi sachant que je ne parviens pas à accéder dans le compte xxxxxx pour annuler la commande ? (pour info mon fils a commandé un article coûtant 9,99 €).rnrnJe vous remercie de votre attention, j'espère avoir des réponses positives.rnrnMerci.

Par **moisse**, le **20/02/2015 à 17:33**

Bonsoir,rn[citation] j'espère avoir des réponses positives. [/citation]rnPositives en quoi ?rnVotre fils est coupable d'une escroquerie aux moyens de paiements.rnIl est pénalement accessible à la sanction et votre responsabilité civile sera engagée pour rembourser les victimes.

Par **Tisuisse**, le **20/02/2015 à 18:24**

Bonjour ilyes311,rnrnVotre fils est majeur sur le plan pénal, les peines qu'il encourt seront les mêmes que pour un majeur. Par contre, étant mineur sur le plan civil, s'il est insolvable ce sont vous, ses parents, qui devrez indemniser la victime, en l'occurrence le titulaire de la carte bancaire. Vous avez donc tout intérêt à faire une déclaration à votre assurance dans le cadre de la garantie responsabilité civile.

Par **ilyes311**, le **20/02/2015** à **18:28**

donc les condamnations seront donc a mes charges mais si le code entré et un code faux quel est le risque ?

Par **moisse**, le **20/02/2015** à **19:47**

Il n'y a jamais demande d'un code secret dans les transactions par internet.rnUniquement communication des 16 chiffres, de la date de validité et enfin du picto.